

Arrêté n°2025-558 -A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 26/11/2025

Demande déposée le 31/10/2025 et complétée le 13/11/2025	N° DP 042 147 25 00071 T01
Affichage récépissé dépôt de dossier : 03/11/2025	
Date de transmission au représentant de l'Etat : 26/11/2025	
Par :	Monsieur D'ALESSIO Florent Madame MARTINEZ Mélanie
Demeurant à :	3 Rue des Laitiers 42600 SAVIGNEUX
Sur un terrain sis à :	3 Rue Faubourg de la Madeleine 42600 MONTBRISON 147 BI 160, 147 BI 36
Nature des Travaux :	Ravalement de façade, modification des ouvertures (Partie C)

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu la déclaration préalable n° DP 042 147 25 00071 accordée le 22/04/2025 à la SASU THEMELIO représentée par Monsieur Loïc MAISSE,
Vu la demande de transfert susvisée en date du 31/10/2025 de Monsieur D'ALESSIO Florent et Madame MARTINEZ Mélanie,

ARRÈTE

ARTICLE 1 : La déclaration préalable n° DP 042 147 25 00071, accordée à la SASU THEMELIO le 22/04/2025, EST TRANSFEREE à Monsieur D'ALESSIO Florent et Madame MARTINEZ Mélanie pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions mentionnées sur la déclaration préalable d'origine sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité de la déclaration préalable initiale.

ARTICLE 4 : Les taxes afférentes au dossier sont aussi transférées.



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

